



Déclaration concernant la campagne sur l'âge minimum

Cette déclaration a pour but de guider les actions des gens et des organisations affiliées qui se sont engagés à participer à une campagne nationale visant à identifier les faiblesses des lois canadiennes en ce qui a trait à l'âge minimum et demander que le Canada ratifie la Convention 138 (C138) de l'Organisation internationale du travail (OIT).

La « Campagne sur l'âge minimum » est menée par des jeunes membres de syndicats affiliés qui travaillent en collaboration avec nos partenaires sociaux, des groupes d'étudiants et autres organisations de la société civile. Ces groupes font progresser cette campagne sous une même bannière « Les Canadiens contre le travail des enfants ».

L'objectif de la campagne est d'assurer que chaque gouvernement provincial et territorial accepte de modifier les lois du travail délinquantes pour refléter les provisions contenues dans la Convention 138 (C138) de l'OIT en ce qui a trait à l'âge minimum pour l'emploi. Le mouvement provincial et territorial sur ces questions tracera le chemin pour permettre au gouvernement fédéral de ratifier cette convention obligatoire du travail. Le but ultime de cette campagne est de faire en sorte que le gouvernement fédéral ratifie la C138 de l'OIT et prenne les mesures nécessaires pour sa mise en application.

Aujourd'hui, toutes les lois sur le salaire minimum sous la compétence fédérale, provinciale et territoriale enfreignent la C138. Dans certains cas (par exemple les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta), les lois sur l'âge minimum officiel ont été affaiblies dans les dernières années, acceptant maintenant un âge aussi bas que 12 ans. En même temps, le taux de blessures des jeunes travailleurs sont à la hausse et il y a encore trop peu de jeunes travailleurs qui sont au courant de leurs droits au travail.

Des millions de Canadiens ignorent cette réalité perturbante. La campagne sur l'âge minimum ne vise pas uniquement l'abolissement du travail des enfants au Canada, mais tente de placer cette question au premier rang du débat public et de joindre les autres sur la scène internationale qui s'attaquent à cette question comme étant un problème mondial.

Nous devons demander que le Canada devienne un leader dans la lutte pour éliminer le travail des enfants dans le monde, au lieu de demeurer un complice passif ou d'être un initiateur actif, ici au pays.

Antécédents

En parallèle avec la Journée mondiale pour le travail décent de la Confédération syndicale internationale (CSI), la campagne sur l'âge minimum a pris racines le 7 octobre 2009. Les jeunes travailleurs à travers le pays ont livré une déclaration à leur ministre du Travail respectif, lui demandant de modifier les lois du travail provinciales pour respecter les termes et les conditions de la C138 de l'OIT.

Les jeunes travailleurs qui représentent diverses fédérations du travail provinciales et syndicats affiliés, ont rappelé aux élus l'obligation du Canada de ratifier la C138 en raison de son affiliation à l'OIT et de son adoption de la « Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail ». Aujourd'hui, le Canada fait encore partie des 29 pays qui n'ont pas ratifié la C138. Il est en compagnie de l'Afghanistan, l'Inde, l'Iran, la Corée et le Myanmar.

Pour s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisation membre de l'OIT, le gouvernement canadien doit soumettre à l'OIT, des rapports réguliers sur les discussions en cours avec les provinces et territoires concernant la C138. Toutefois, ces discussions n'ont pas été fructueuses puisque toutes les lois actuelles sur le travail des enfants au Canada ne sont pas conformes aux règlements de la Convention.

La Convention 138 indique que l'âge d'emploi « ne doit pas être inférieur à l'âge de fréquentation scolaire obligatoire et il ne doit, en aucun cas, être moins de 15 ans ». Ce critère est établi pour protéger la santé et le bien-être des jeunes gens et assurer qu'ils ont les moyens nécessaires pour devenir des individus matures et des citoyens à part entière en recevant une éducation suffisante. Dans toutes les provinces et territoires, les jeunes Canadiens et Canadiennes sont forcés d'aller à l'école au moins jusqu'à l'âge de 16 ans. Toutefois, aucun secteur de compétence ne lie des conditions semblables à l'âge minimum pour travailler.

Vous trouverez une copie de notre récent examen de la C138 et de la législation non conforme du Canada au :

<http://documents.clc-ctc.ca/international/CLC-Briefing-Note-C138.pdf>

Ce document servira de suivi à l'information actuelle qui est affichée à ce sujet sur le site web de Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC) au : http://www.hrsdc.gc.ca/eng/labour/labour_law/esl/minage.shtml

Les demandes de la campagne

Nous croyons fermement que le Canada doit formuler une politique pour abolir le travail des enfants, conformément aux provisions de la C138 de l'OIT, en augmentant progressivement l'âge minimum d'emploi dans chacun des secteurs de compétence.

Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de :

- 1. S'engager.** Articuler clairement et rendre public votre intention de ratifier la Convention 138, indiquant des échéances concrètes.
- 2. Développer un plan.** Inviter la participation des organisations de la société civile et des partenaires sociaux dans chaque secteur de compétence pour établir un plan pour la mise en oeuvre progressive, juste et efficace des modifications législatives nécessaires de façon ouverte et transparente.
- 3. Ratifier l'accord.** Avoir des lois sur l'âge minimum à échelons fixes dans tous les secteurs de compétence, permettant au gouvernement fédéral de solidifier la Convention 138 de l'OIT.
- 4. Promouvoir le changement.** Une fois que le Canada sera un signataire officiel de la Convention 138 de l'OIT, nous devrions promouvoir un changement social positif à travers le monde et mettre fin au travail des enfants.

La campagne sur l'âge minimum s'engage donc à promouvoir les demandes ci-haut mentionnées et à demander à toutes les organisations affiliées, aux groupes de la société civile et à nos alliés de travailler activement, collectivement et au mieux de leur habileté pour assurer que les demandes de la campagne soient rencontrées. La campagne sur l'âge minimum demande aussi aux jeunes travailleurs de jouer un rôle central dans sa direction et son développement. Ensemble, nous n'accepterons pas que les choses restent inchangées. Ensemble, nous abolirons le travail des enfants au Canada!